NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Les fêtes de Rochambeau

Le banquet offert mardi soir à la délégation française par la société du Cincinnati a été très brillant. Des toasts ont été échangés entre le général Porter, M. Jules Cambon, le général Brugère, le comte de Rochambeau et l'amiral Fournier.

L'ordre du Cincinnati est une société patriotique qui fut fondée par les officiers américains et français de l'armée de l'indépendance, dans les cantonnements sur l'Hudson, à la fin des hostilités, en mai 1783. Elle avait des ramifications en France, où une société sœur se fonda sous le patronage de Louis XVI. Washington en fut le premier président. Elle compte 580 membres, parmi lesquels l'ex-président Cleveland, l'amiral Dewey et le généralissime Miles. La qualité de membre est héréditaire.

Hier matin, le général Brugère et l'amiral Fournier ont fait une visite officielle au contre-amiral Barker, commandant des chantiers navals de New-York. Puis toute la mission accompagnée du maire de New-York, M. Low, a visité l'université Columbia, où les étudiants l'ont accueillie par des acclamations.

M. Butler, président, lui a souhaité la bienvenue. Elle a visité ensuite les bâtiments, puis s'est rendue sur la tombe du général Grant.

Le soir, elle a assisté à un banquet de plus de 150 couverts, offert par le maire de New-York.

Sur la proposition de M. Low on a bu, debout, à la santé du président Loubet.

Le maire a porté ensuite un toast au général Brugère et à la mission.

Nous apprécions, dit-il, très hautement l'hommage que nous rend le peuple français en montrant qu'il comprend combien pleinement nous sommes de cœur avec lui.

Le général Brugère, dans sa réponse, a parlé de la grande et enthousiaste réception faite aux membres de la mission qui, dit-il, emporteront de leur visite un souvenir que le temps n'effacera pas. Le général a porté ensuite un toast au maire et à la ville de New-York.

L'amiral Fournier a bu aux dames et a rendu hommage à la femme américaine. Il a été fréquemment applaudi.

Affaires de Chine

Un télégraphe de Séoul le 26 mai à la *Gazette de Cologne* qu'on a commencé en Corée la construction du chemin de fer qui doit aller de Séoul à la frontière de Chine. Parmi les constructeurs figurent aussi des officiers français.

*** Le gouvernement coréen a invité les ministres du Japon et de Chine à Séoul à éloigner les commerçants chinois et japonais de certaines localités qui ne sont pas ouvertes au commerce étranger.

Allemagne

Le gouvernement ayant manifesté l'intention de déposer un projet de loi en vertu duquel les magasins de Berlin devront fermer à huit heures du soir, l'Association des industriels et commerçants de la capitale a tenu hier une réunion de protestation.

Une résolution a été adoptée. Elle montre que déjà le commerce a beaucoup souffert par suite de la fermeture des magasins à neuf heures du soir.

Seuls les bijoutiers sont favorables au projet de fermeture à huit heures.

*** On mande de Augustinthal que le monument de l'empereur Guillaume Ier, érigé dans le voisinage a été complètement détruit la nuit dernière.

Il y a quelques jours des voleurs avaient enlevé le buste du souverain qui faisait partie du monument.

Une enquête est ouverte et n'a pas encore abouti.

Autriche-Hongrie

La *Correspondance tchèque* télégraphie à propos de l'exposition Rodin à Prague et de l'arrivée de l'artiste français dans cette ville :

Le vice-président du conseil municipal et le président du comité de l'Exposition sont allés saluer à la descente du train le sculpteur Rodin.

A la gare se trouvaient également les représentants les plus distingués de la presse, de la littérature et des arts.

Une foule énorme, massée sur la route qu'a eu à parcourir Rodin pour se rendre à l'hôtel Central, a chaudement acclamé l'artiste et poussé des cris répétés de : « Vive la France ! »

Aujourd'hui, à l'hôtel de ville, les autorités recevront officiellement Rodin, en l'honneur duquel les artistes tchèques préparent de grandes fêtes.

Angleterre

Les signes abondent ou, du moins, continuent à augmenter d'une tension de rapports singulière entre l'opinion anglaise et l'opinion allemande. Depuis quelque dix-huit mois, la notion d'une rivalité fatale et inévitable entre l'Angleterre et l'Allemagne, cultivée par diverses séries d'articles, s'établit outre Manche. On dénonce maintenant le pangermanisme dont le continent connaît depuis longtemps les visées.

Sir Rowland Blennerhasset publie sur ce sujet un long article dans la *National Review*. Mais ce sont moins les visées continentales du pangermanisme qui l'inquiètent que l'hostilité intense des Allemands à l'égard de l'Angleterre, malgré tous les services que ce pays lui a rendus.

Il dit que l'Allemagne se prépare à soutenir contre l'Angleterre une guerre comme celle qu'elle a soutenue contre la France, parce que les Allemands pensent qu'il faut absolument que l'Angleterre soit anéantie.

Le publiciste anglais tire de cette situation la conclusion que l'Angleterre doit encore augmenter ses forces navales, et les augmenter sans retard, pour ne pas se laisser surprendre par l'Allemagne, qui augmente continuellement sa flotte.

Il pense en outre que l'Angleterre doit veiller avec soin sur ses relations avec les autres puissances, afin d'avoir l'appui dont elle peut avoir besoin.

*** La Chambre des communes a décidé de nommer à nouveau la commission qui a siégé durant la dernière session pour faire une enquête sur les primes accordées par les gouvernements étrangers à la marine marchande, et sur les effets qui en résultent pour le commerce anglais.

Plusieurs orateurs ont parlé des systèmes de primes adoptés en Allemagne, en Norvège et en France et insistent sur la nécessité qu'il y a pour le gouvernement anglais d'agir.

Suisse

On nous écrit de Berne :

Une assistance nombreuse et choisie où l'on remarquait la présence officielle du comte Kuefstein, ministre d'Autriche à Berne et des membres de la légation, ainsi que le comte Mongelas, ministre de Bavière, a inauguré le monument élevé à Elisabeth de Bavière, impératrice d'Autriche, en souvenir de ses nombreux séjours à Montreux.

M. A. Veyrassat, membre du comité, a prononcé un discours dont voici le principal passage :

« Ce monument constitue une protestation solennelle contre les criminelles et folles théories dont une noble femme a été l'innocente victime ; il perpétuera le désaveu infligé par notre conscience à l'abominable forfait qui a souillé, le 10 septembre 1898, notre sol hospitalier. »

Le comte Kuefstein a remercié avec émotion, au nom de l'empereur François-Joseph et des peuples autrichiens. Le comte Mongelas, ministre de Bavière, a déposé, au nom du prince-régent, une couronne au pied du monument.

La statue, œuvre du sculpteur tessinois Antonio Chiattone, représente l'impératrice assise sur un banc, dans une attitude familière. Elle tient en main un livre à demi-fermé ; la tête est légèrement inclinée et elle semble méditer.

Le sculpteur Chiattone avait déjà exécuté pour l'impératrice Elisabeth le monument qu'elle a consacré à son fils Rodolphe dans sa villa, à Corfou.

Italie

La Chambre a discuté hier les crédits affectés à l'expédition de Chine.

M. Prinetti, ministre des affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement ne vise en Chine aucune occupation de territoire. Pour ce qui est du point de vue économique et commercial, le gouvernement se propose de prêter son concours à toutes les initiatives italiennes visant à développer le commerce et l'industrie. Il a agi de même chaque fois que l'occasion s'est présentée de sauvegarder les intérêts nationaux, ainsi que les missionnaires italiens.

L'Italie, a dit le ministre, doit être représentée dans les mers de Chine par des navires. Les dépenses nécessaires, qui sont diminuées et qui diminuent encore, sont largement compensées par l'indemnité de 5 millions accordée à l'Italie. D'accord avec les grandes puissances, l'Italie maintiendra en Chine une garnison de 500 à 700 hommes afin de protéger la route de la mer à Pékin.

Saint-Siège

Le pape s'est montré très peiné de la mort de M. Benjamin Constant. Il a chargé le cardinal Mathieu de transmettre ses condoléances à la famille du défunt, pour lequel il a envoyé sa bénédiction spéciale.

États-Unis

M. Edison annonce qu'il a résolu le problème de l'automobilisme à la fois pour voitures de plaisance et pour voitures de charge. Il ajoute qu'aussitôt après son épreuve d'endurance de 5,000 milles qui commencera la semaine prochaine, il entreprendra probablement la construction d'accumulateur, pour les différentes sortes de véhicules.

Il a déjà éprouvé son moteur qui a couvert 400 milles sans recharger.

Cuba

Le message que le président Estrada Palma vient d'adresser au Congrès rend hommage au désintéressement avec lequel les États-Unis ont pris parti pour Cuba dans sa lutte pour l'indépendance.

Il déclare que Cuba est en mesure de remplir toutes ses obligations et ses promesses.

En recommandant le plus grand soin dans la préparation du budget, il dit ignorer encore comment seront couvertes les dépenses ordinaires de l'administration.

Le président conseille d'encourager l'élevage des bestiaux. Des stations agricoles devront être établies en vue d'améliorer la culture de la canne à sucre et du tabac et on devra introduire dans le pays diverses autres industries agricoles.

Il attribue la crise actuelle de l'industrie du sucre à une surproduction du sucre de betterave en Europe. Le remède immédiat serait la réduction du tarif américain sur les sucres, réduction qu'il s'efforcera d'obtenir.

Le gouvernement devra également organiser l'enseignement et encourager la construction de voies ferrées, tout en protégeant les capitaux déjà engagés dans les chemins de fer.

En terminant, il déclare très satisfaisant que l'Angleterre et la France, entre autres nations, aient reconnu l'indépendance cubaine. Il espère que les autres États agiront de même, car Cuba, dit-il, doit entretenir des relations cordiales avec toutes les nations et conclure des traités favorables d'amitié et de commerce.

Elle doit, en outre, apporter un soin spécial à ce que ses relations avec les États-Unis aient le caractère le plus amical.

Le président ne redoute d'ailleurs aucune difficulté dans le règlement des questions politiques et commerciales qui affectent les deux pays.

NOUVELLES DU JOUR

Par décret sont nommés à la Cour des comptes :

Conseiller référendaire de 1re classe, M. Petitjean, conseiller référendaire de 2e classe, en remplacement de M. Esquirol, décédé.

Conseillers référendaires de 2e classe, M. Bley, chef adjoint du cabinet du sous-secrétaire des postes et des télégraphes, en remplacement de M. Foacier, décédé ; M. Bazy, auditeur de 1re classe.

Auditeur de 1re classe, M. Le Roy, auditeur de 2e classe.

A l'occasion du voyage du président de la République en Russie ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Avril de Greigneuil, secrétaire d'ambassade de 2e classe à Saint-Pétersbourg ;

M. Pradère-Niquet, consul à Helsingfors ;

M. Maurice Hesse, conseiller du commerce extérieur, vice-président de la Société de secours mutuels de Saint-Pétersbourg ;

M. Siou, président de la Société de bienfaisance française de Moscou.

Nous avons annoncé hier la reconstitution du groupe Isambert sous le nom d'*Union démocratique* et celle du groupe radical socialiste.

L'Union démocratique a voté l'ordre du jour suivant :

Le groupe, résolu à continuer la politique démocratique et nettement anticléricale qui était celle du ministère Waldeck-Rousseau, décide que le groupe de l'Union progressiste est reconstitué et prendra désormais le nom d'Union démocratique.

Le groupe, qui comprend déjà plus de 70 membres, a décidé de nommer 7 délégués qui se mettront en rapport avec les délégués de tous les autres groupes républicains : gauche radicale, radicaux socialistes et socialistes, en vue de l'élection du bureau de la Chambre.

Ces délégués élus sont MM. Codet, Trouillot, Etienne, Bastide, Cère, Muteau et Chautemps (Haute-Savoie).

Parmi les nouveaux adhérents de ce groupe, nous citerons MM. Lozé, Cruppi, Siegfried, Chautemps (Indre-et-Loire), Godet (Vienne), Baudet.

Le groupe radical socialiste a adopté l'ordre du jour suivant :

Le groupe radical socialiste estime que la majorité républicaine de la Chambre ne peut accepter qu'un gouvernement pris dans le bloc républicain qui a triomphé aux dernières élections et résolu à exercer une action nettement anticléricale, à appliquer avec la plus grande fermeté la loi sur les associations et à réaliser les réformes démocratiques et sociales.

Le groupe a enfin décidé de déposer, dès que la Chambre sera constituée, deux propositions de loi, l'une sur le service de deux ans et l'autre relative à l'impôt sur le revenu.

Par arrêté du ministre des travaux publics :

M. Métour, ingénieur des ponts et chaussées à Sisteron, a été mis à la disposition du ministre de la marine pour occuper le poste de directeur des travaux de construction de l'arsenal de Diego-Suarez.

M. Faure, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris, a été désigné pour remplacer M. de Préaudeau dans son service de l'inspection des lignes neuves du réseau de l'État toutes les fois que des nécessités de service l'appelleront hors de France.

M. Lavolley, ingénieur en chef des ponts et chaussées chargé, à Paris, du service de la navigation de la Seine (1re section, 1re division) a été déchargé, sur sa demande, du service du canal d'Orléans.

Le gouverneur de la Guyane française vient d'adresser au ministre des colonies un rapport sur la mission artistique dont avait été chargé, dans cette colonie, le peintre Paul Merwart, disparu lors de la catastrophe de Saint-Pierre de la Martinique. Arrivé à Cayenne, le 20 juin 1901, il était resté à la Guyane jusqu'au 3 avril 1902, parcourant l'intérieur du pays, notamment l'Oyapoc, le Maroni, le bassin du Sinnamary qu'il remonta jusqu'aux sauts Vaja et Tapanoubo et aux sources de la crique Tigre, sites particulièrement sauvages et pittoresques de cette zone aurifère.

Au cours de ces excursions à travers marécages et forêts vierges, sans souci des fièvres auxquelles il avait payé un large tribut, M. Paul Merwart avait pris nombre de croquis et d'esquisses aujourd'hui comme lui disparues. Mais il a exécuté à Cayenne un certain nombre de tableaux dont deux : l'*Inauguration du monument de Mapa au cimetière de Cayenne* et la *Reprise du fort Cépérou par l'amiral d'Estrées*, lui avaient été commandés par la colonie.

Ses travaux exposés au musée local de Cayenne avaient trouvé un très vif succès auprès du public.

C'est quelques jours après l'inauguration de cette exposition que M. Paul Merwart quitta la Guyane, se rendant à la Martinique pour y continuer ses études artistiques. Il devait y trouver la mort au lendemain même de son arrivée à Saint-Pierre.

M. Paul Merwart était le frère de M. Emile Merwart, secrétaire général de la Guyane.

Une plainte a été déposée contre les avoués de Cherbourg dans les circonstances suivantes :

Au cours de la période électorale, un journal, le *Réveil*, ayant publié — sans d'ailleurs l'apprécier — la profession de foi de M. Mathieu, candidat radical, qui, entre autres réformes, préconisait la suppression du privilège des avoués, se vit l'objet d'une série d'actes qui permirent à son directeur, M. Biard, de penser qu'une entente était organisée pour priver ce journal, par mesure de représailles, des annonces provenant des études des avoués.

La plainte a été déposée par M. Biard et, conformément aux instructions du ministre de la justice, le procureur de la République a ouvert une enquête contre les avoués de cette ville.

Ce sont des prix de 500 francs et non de 300 francs qui ont été décernés par l'Académie française à MM. E. Horn (*Sainte Elisabeth de Hongrie*), l'abbé Griselle (*Bourdaloue*), Nicolay (*Histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes*).

L'AFFAIRE CRAWFORD-HUMBERT

Une lettre de Me Du Buit

M. le bâtonnier Du Buit nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Après la fuite des Humbert, j'ai cru devoir garder le silence, mû par un sentiment de réserve professionnelle que tout le monde a compris. Il y a une quinzaine de jours, le moment m'avait semblé venu de m'élever contre certaines insinuations ; plusieurs de mes confrères les plus éminents m'en ont détourné et je me suis borné à appeler sur mes actes l'appréciation du conseil de l'ordre dont j'ai voulu, pour cela, cesser de faire partie. Le conseil saura tout, jusqu'aux moindres circonstances ; il pourra tout apprécier en connaissance de cause. Mes devoirs sont ainsi remplis envers mes confrères.

Mais je ne puis oublier que cette affaire appartient au public par sa notoriété et que mon nom s'est trouvé mêlé à des équivoques malveillantes. Quarante années de labeur infatigable et de probité indiscutée répondent assez pour ceux qui me connaissent. Pour les autres, je dois à mon passé, à mon nom, de faire entendre dès aujourd'hui la protestation indignée de ma conscience.

Il est absolument faux que je sois depuis vingt ans, comme on ne cesse de le répéter, c'est-à-dire depuis son origine mêlé comme avocat à l'affaire Crawford.

Lorsqu'en 1896 j'eus à la plaider pour la première fois, j'entrais de plain pied, succédant à M. le bâtonnier Durier, dans un procès tout fait et consacré depuis dix ans par vingt décisions judiciaires ; je plaidais sur des pièces enregistrées depuis 1886 : la transaction sur laquelle le fisc avait perçu 75,000 fr., le premier jugement qui l'a consacrée en novembre 1886, sur lequel il avait perçu 40,000 francs ; je plaidais contre des adversaires que d'honorables avocats avaient représentés depuis dix ans devant toutes les juridictions, et je les trouvais défendus à la barre par des confrères tout aussi honorables qui les ont assistés jusqu'à la fin.

D'où aurait pu naître un doute sur la réalité d'une fortune si âprement disputée et sur l'existence de ces personnages admis en 1891, sous la foi de procurations notariées, à s'inscrire en faux contre un arrêt de la cour de Paris et dont la Cour de cassation n'avait pas hésité à discuter les moyens ? Qui eût inventé que les Crawford fussent les Humbert eux-mêmes attaquant la décision qu'ils avaient obtenue, en accusant de faux les magistrats qui l'avaient prononcée en leur faveur ?

Comment douter de ma propre certitude, moi qui, sollicité, dès 1889, de plaider pour les Crawford, avais refusé de les accepter pour clients malgré leur insistance ? Je possède encore leurs lettres de cette époque ; j'ai conservé aussi leurs lettres de menaces de 1896, au moment où j'étais chargé du dossier de leurs adversaires. Qui eût pu imaginer de soupçonner que les Humbert eux-mêmes eussent fait écrire ces lettres, sous le nom de Crawford, à leur propre avocat ?

Comment supposer des faussaires, les clients si longtemps patronnés par l'éminent et intègre bâtonnier Durier ? Faussaire, le fils de l'ancien garde des sceaux, du premier président de la Cour des comptes ? Faussaires, ceux qu'on voyait entourés de toutes les personnalités les plus éminentes du parti républicain, mon propre parti depuis quarante ans ?

Faussaires, ceux que j'ai vus jusqu'au dernier jour, environnés, appréciés, soutenus par tout un monde de sénateurs, de députés, d'anciens ministres, de hauts fonctionnaires et de magistrats dont la bonne foi ne peut être même effleurée par personne ?

Oui, j'ai plaidé pour eux ; je leur ai donné tout mon dévouement, j'ai employé tous mes efforts à vaincre les difficultés judiciaires, à hâter le moment où la disponibilité légale de leur fortune devait leur permettre de payer leurs créanciers. J'ai plaidé aussi contre quelques-uns de ceux-là quand leurs réclamations me semblaient injustes ou exagérées. Partout je les ai défendus avec ardeur et conviction. Ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas homme à agir sans cette conviction ni à me laisser ébranler aisément quand je l'ai. Si des attaques étaient dirigées contre eux, elles ne faisaient que me rendre plus impérieux le devoir de les protéger. C'est sans doute un défaut, mais je n'ai jamais su me ménager moi-même dans l'expression de ce que je crois vrai ou dans l'accomplissement de ce qui m'apparaît être un devoir. D'autres se sont parfois loués de cette disposition de mon cœur et de mon esprit ; c'est moi qui en souffre aujourd'hui.

Personne ne pourrait imaginer et il serait impossible de relater ici le concours de faits et de circonstances innombrables et d'une concordance parfaite par lesquels ma conviction, je devrais dire ma certitude si le mot ne détonnait pas à l'heure actuelle, n'ont fait que se confirmer et qui allaient aboutir finalement à ce dernier fait, le seul que je veuille citer : le 6 mai, c'est avec l'assentiment et les remerciements des Humbert que j'ai saisi l'occasion qui s'offrait de faire officiellement constater l'existence d'une fortune qu'on crut voir de leurs propres yeux, bien avant mon entrée dans l'affaire et jusqu'aux derniers jours, les prêteurs qu'une méfiance professionnelle et le souci de leurs intérêts les plus immédiats invitaient aux vérifications les plus minutieuses.

J'ai été invinciblement persuadé par tous les éléments qui forcent l'opinion et la conviction des hommes : par une véritable possession d'état ; par mon respect pour l'autorité des décisions judiciaires obtenues avant moi, par une situation extérieure indiscutée, par un nom et un passé notoires, par des manifestations si convaincantes de sincérité que tout cet ensemble rendait moralement et matériellement impossible la perversité inouïe d'un brigandage qui aurait duré vingt ans.

J'ai déjà dit autre part, je répète ici que je suis complètement étranger à la *Rente viagère de Paris*. Là, comme ailleurs, si on a abusé de mon nom ce n'est qu'une trahison de plus.

Un dernier mot : j'ai la grande satisfaction de pouvoir dire que mon dévouement et mon travail restent sans rémunération.

Cette lettre n'est pas un acte de polémique ; je n'ai pas la prétention de croire qu'elle mettra un terme à des discussions auxquelles je dois demeurer étranger. Elle répond au besoin que j'éprouve de dire tout haut et pour tout le monde ce qui ne pouvait pas ne pas être dit.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

H. DU BUIT.

Paris, 29 mai 1902.

Une visite à Mme Gustave Humbert

Mme Gustave Humbert, mère de M. Frédéric Humbert, a soixante-quinze ans. Elle habite avec sa fille, Mme Emile Daurignac, et ses petits-enfants, presque en face de l'hôtel qu'illustra la femme de son fils, dans un immeuble neuf, au quatrième étage, sur l'avenue de la Grande-Armée, un vaste et bel appartement fort bien décoré. M. Emile Daurignac est parti on ne sait où, et la famille est en larmes. Evidemment, ceux qui sont restés ne connaissent à peu près rien, et ce n'est pas chez eux qu'on trouvera la clef du mystère.

Cependant il était possible de supposer que Mme Gustave Humbert avait reçu de sa belle-fille, depuis vingt ans que le roman durait, quelques explications précises au sujet du fameux héritage, et qu'en outre elle connaissait l'opinion qu'à l'origine se faisait son mari, M. Gustave Humbert père.

Les douleurs trop vives causées par la révélation brusque de son malheur ayant dû s'atténuer un peu, nous avons rendu hier visite à Mme Humbert. A ses côtés, Mme Emile Daurignac et Mlle Daurignac, une charmante jeune fille de dix-sept ans, essayaient de lui rendre quelque courage et de se persuader à elles-mêmes que l'avenir n'était point perdu, que tout n'était pas irréparable et que deux personnes sortiraient intactes de cette terrible aventure : M. Gustave Humbert et M. Emile Daurignac.

— Il est inutile de vous assurer, n'est-ce pas ? nous dit Mme Humbert, que nous ignorions tout, ici, de ce qui se passait chez ma belle-fille. Depuis bien des années, je voyais Frédéric soucieux et triste. Je savais qu'il n'était pas heureux. Sa femme le dominait absolument et grâce à la procuration générale qu'il lui avait donnée, Thérèse se livrait, sans avoir de compte à rendre, à toutes sortes de folies, achats, emprunts et dépenses exagérées de cent espèces...

Nous nous en inquiétions bien quelquefois, mais nous nous rassurions très vite, en songeant à la grosse, à l'immense fortune dont elle allait pouvoir bientôt jouir, et nous n'avions rien à dire. Elle n'eut, d'ailleurs, accepté l'avis de personne et ne consultait jamais aucun de nous. Ma fille, Mme Emile Daurignac, n'avait pas de sympathie pour elle, car il était évident qu'elle possédait une imagination dérégléé, travestissant la vérité sans scrupules ; si bien que toutes deux se rencontraient assez rarement et que leurs jeunes filles ne se fréquentaient point. Moi-même, qu'aurais-je été faire dans ce milieu qui n'était pas le mien ? Plusieurs fois j'avais voulu voir ma belle-fille ou mon fils, et j'avais remarqué que ma présence à l'hôtel était considérée comme au moins inutile. J'avais donc espacé mes visites et prenais soin de demander un rendez-vous par téléphone lorsque je désirais aller embrasser Frédéric.

— Ainsi vous ne soupçonniez rien de la fable Crawford, et Mme Gustave Humbert père n'en soupçonna pas davantage ?

— Mon mari était l'honnêteté, la droiture, l'intégrité personnifiées. Je défendrai sa mémoire avec une extrême énergie, car je veux que son nom soit respecté de tous. Il a vécu modestement des seules ressources que ses fonctions dans l'Etat lui procuraient légalement, et il est mort pauvre.

Quand nous mariâmes notre fils à Mlle Thérèse Daurignac, nous n'avions jamais entendu parler d'un héritage quelconque. Ce fut deux ans après que notre belle-fille nous déclara : « Ma sœur et moi venons d'hériter ». Elle donna d'abord des détails précis, montra plus tard des papiers, des copies d'actes divers, testament, transaction, et ni mon mari ni moi n'eûmes pu nous imaginer que c'était pure invention. Quelle raison de ne pas croire aurions-nous eu, à l'origine ?

Bientôt des hommes d'affaires réputés habiles et consciencieux entre tous, nous entretinrent de l'affaire et n'émirent jamais aucun doute. Les premiers bruits fâcheux mis en circulation datent de 1895, et mon mari était mort depuis un an... Mais ayant sa mort pas un soupçon ne fut témoigné par personne.

Ah ! si mon mari avait surpris quelque indice, aussitôt il aurait pu dire : « Pardon ; je demande qu'on s'explique. » Mais nul n'avait de crainte, et Me Du Buit, qui connaissait bien la situation, des magistrats qui avaient eu à l'examiner pour les procès Crawford, ne parlaient que de la réalisation prochaine de l'héritage ! Mon mari la loyauté et la franchise mêmes, ne voyait que par eux. Quelquefois, estimant que cette procédure menait bien loin les choses, il demandait : « Ah çà ! quand diable allez-vous en finir ? »

Et Thérèse lui répondait : « Mais est-ce vous ou moi qui avons hérité ? C'est moi, n'est-ce pas ? Eh bien, laissez-moi conduire mes affaires comme je l'entends ; ce sont les miennes et non pas les vôtres. » Insister n'était pas possible. Et jamais mon pauvre mari ne fut au courant de rien.

— Voulez-vous me permettre, madame, une question que bien des personnes se sont posée : Pourquoi le premier président Humbert, avec sa situation considérable, a-t-il donné ses deux enfants à deux enfants d'une famille Daurignac sans fortune et sans avenir ?

— Notre faute, notre seule faute a été celle-là : nous n'avions nous-mêmes aucune fortune, en dehors de la situation de mon mari, et Frédéric s'était épris de Thérèse. Nous cédâmes, pensant qu'ils s'aimeraient beaucoup et seraient très heureux, puisqu'on dit couramment, dans nos provinces méridionales, que l'argent ne fait pas le bonheur.

Quand on y réfléchit, on comprend que nous eûmes tort. Mais nous avons péché par faiblesse et seulement en voulant mieux assurer l'avenir de notre fils. Comment aurions-nous pu supposer que le cerveau de cette malheureuse allait enfanter pareilles imaginations et ne créer que des fables ou des mensonges ?

Tenez ! Nous pensions que Thérèse Daurignac avait un an de moins que notre fils. Grande fut notre surprise lorsque nous nous aperçûmes qu'elle était majeure : « Tu as donc dépassé vingt et un ans, lui dîmes-nous ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? » Et elle nous raconta qu'on avait fait une erreur et qu'on lui attribuait l'extrait de naissance d'une sœur aînée qui était morte. Nous l'avons cru... Ah, aujourd'hui ? Je sais bien qu'on comprendra difficilement tant de crédulité. Mais pourquoi les parents, les pères ou frères ou sœurs, ne croiraient-ils pas les récits de ceux qu'ils affectionnent, alors que des étrangers y croyaient, qu'en l'espèce des hommes de loi, connus et estimés à Paris, croyaient et disaient partout leur confiance absolue, qu'enfin des prêteurs croyaient assez fermement pour avancer sans trêve des millions et des millions ?

Mme Emile Daurignac ne veut pas qu'on dise que les mariages conclus entre les deux familles étaient à ce point disproportionnés. En ce qui touche son union avec le frère de Thérèse Daurignac, qui fut, d'ailleurs, parfaitement heureuse et que rien ne troubla jusqu'aux jours derniers, la jeune femme nous donne quelques explications :

Les racontars publiés à ce sujet sont absurdes. J'étais une jeune fille sans dot. M. Emile Daurignac n'avait pas de fortune, mais il était intelligent, distingué, instruit, et tout ceux qui l'ont approché l'appréciaient fort. Il avait fait ses classes à Toulouse et pouvait espérer quelque avenir.

Car il est faux que le père de Thérèse ait été un malheureux paysan sans aucune ressource. Il avait des terres, des métayers qui les cultivaient, et sa famille, sans être très riche, était de bonne bourgeoisie et avait quelque aisance. Les jeunes gens furent élevés au petit séminaire et les jeunes filles au couvent des Feuillants, bien connu à Toulouse.

Donc, pourquoi crier à l'invraisemblable et chercher des explications très compliquées là où il n'y a qu'une seule cause : les folles inventions d'une femme sans cervelle et sans droiture. D'ailleurs, dans cette famille, mon mari seul avait du savoir-vivre et de la dignité. Mais Thérèse est une détraquée, sa sœur, mariée au consul de Bakou, l'est plus encore, et sa sœur Marie, la fiancée de Crawford, l'est bien davantage. Quant à Romain, il ne voyait que par Thérèse, lui obéissait aveuglément et n'avait aucun bon sens.

Mme Emile Daurignac aborde un pénible sujet : la détresse matérielle qui vient s'ajouter à la détresse morale. C'est avec une douleur extrême qu'elle nous fait part de ses vives inquiétudes.

Mon mari n'avait, à la Rente viagère, qu'un emploi subalterne. Il l'avait accepté parce que Thérèse nous éblouissait de ses récits et prétendait vouloir faire notre fortune à tous dès qu'elle entrerait en possession de ses fameux millions. Mais on ne confiait rien à mon mari, ni caisse, ni comptes, ni projets. Je suis allé voir le liquidateur de la société, m'informant si je pouvais sous-louer cet appartement trop coûteux, et il m'a répondu que j'étais absolument libre, que mon mari n'ayant eu ni direction ni administration dans l'affaire, verrait sa responsabilité très atténuée. Cela n'est pas douteux.

Bref, mon mari ignorait tout. Dès qu'il apprit le départ de la famille de Frédéric, le vendredi soir, il me dit avec un grand chagrin :

« J'ignore ce qu'ils ont fait, ce qui s'est passé, où ils sont... Mais je crois qu'il vaut mieux que je parte aussi pour quelque temps. »

Et il me laissa cinq cents francs, presque tout ce qu'il avait !

Cet appartement était trop beau pour nous, qui y vivions très simplement. Mais Thérèse l'avait choisi et avait voulu le louer pour notre mère et pour nous ; car il était convenu que, si c'était avec moi qu'habitait ma mère, le loyer serait acquitté par Frédéric, c'est-à-dire par sa femme.

Maintenant, nous vivons au jour le jour. Qu'allons-nous devenir ? Ma mère a 2,000 francs de pension que lui sert l'Etat. Nous, nous n'avons rien... Ils sont partis peut-être avec quelque argent, et ce sont nous, les innocents, qui restons écrasés et sans ressources !

Ainsi, Mme Gustave Humbert et sa fille ne se doutaient de rien. Le récit que la vieille grand'mère nous a fait de sa dernière entrevue avec Frédéric et Eve est infiniment touchant :

Deux jours avant l'Ascension, ma fille Mme Emile Daurignac, reçut un porte-cartes fort joli, avec une montre enchassée. Sur le cuir, cette phrase : « Je veux. J'ai. J'aurai » et on m'expliqua que c'était la devise de Thérèse que j'ignorais. Avec ce cadeau, la carte de ma belle-fille et ce mot : « Pardon ! » Nous pensâmes que Thérèse regrettait ses quelques dissentiments avec nous, et n'y fîmes pas autrement attention. D'ailleurs ce porte-cartes a disparu dans la perquisition qui fut faite ici quelques jours après.

Le lendemain, veille de l'Ascension, j'étais allée à l'église pour assister au Salut du soir, et je remontais l'avenue de la Grande-Armée lorsque Frédéric, sa femme et sa fille, me rattrapèrent. Thérèse paraissait extrêmement agitée et me dit qu'elle venait avec les siens me faire ses adieux, car ils partaient aussitôt pour Saint-Germain où ils se reposeraient jusqu'à vendredi matin.

— Vendredi on doit examiner les papiers, ajouta-t-elle. Il faut que je sois là pour recevoir ces messieurs.

Frédéric me parut très las, très accablé. Il m'embrassa avec tendresse en murmurant quelques paroles qui me bouleversèrent :

— Oh ! ma chère maman... Je suis bien malheureux, bien malheureux... Adieu !

Il fait nuit, et je distinguais mal ses traits. Mais je sentis qu'il pleurait. J'attribuai cette émotion aux violentes attaques parues dans certains journaux, et je lui répondis quelques mots de courage. Puis Thérèse m'embrassa et me dit, très bas :

— Adieu, au revoir... Priez Dieu pour moi !

Enfin elle attira contre moi la pauvre Eve qui restait silencieuse et semblait consternée, demi-défaillante :

— Embrasse grand'mère !

La fillette avait les joues mouillées de larmes et m'embrassa tendrement. Puis, après un dernier adieu de Frédéric, ils disparurent dans la nuit... Je ne les reverrai peut-être plus jamais !

La vieille grand'mère sanglote. Romain, Thérèse et Frédéric voguent vers des pays lointains, et les innocents, qui ne savaient pas, demeurent après la débâcle pour expier et pour souffrir. — *Raoul Aubry.*

M. Gustave Humbert et le Comptoir d'Alsace

Nous avons reproduit avant-hier le texte de la déposition faite M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois* devant le juge Leydet. On se rappelle que M. Arthur Meyer a déclaré tenir d'un banquier, M. L. S... — M. Léopold Sée, autrefois directeur du Comptoir d'Alsace, — qu'au moment du krach de l'Union générale, M. Gustave Humbert, sénateur inamovible et ministre de la justice, déposa dans la caisse du Comptoir d'Alsace une somme de 500,000 francs.

M. Leydet a entendu hier M. Léopold Sée, qui a déposé en ces termes :

Fort peu de temps après l'arrestation de MM. Bontoux et Féder, le caissier du Comptoir d'Alsace, que je dirigeais alors, reçut de M. Humbert, ministre de la justice, le dépôt d'une somme de 500,000 francs. L'opération était de celles qui n'engagent à rien, et mon caissier ne m'en avertit le soir qu'à cause de l'importance de la somme et aussi du personnage.

Je gardai ces 500,000 francs improductifs pendant trois ou quatre mois, et quand je vis que la liquidation du Comptoir d'Alsace s'imposait, je crus devoir prévenir M. Humbert en l'engageant à retirer son dépôt, ce qu'il fit immédiatement.

D'autre part, Mme Humbert s'est rendue hier dans les bureaux du *Gaulois*, accompagnée de sa fille, Mme Emile Daurignac, pour protester contre l'assertion de M. Léopold Sée. Elle s'est également rendue chez ce dernier.

Le *Gaulois* publie sur cette visite la note suivante :

Nous savons que dans la soirée Mme Humbert, accompagnée de Mme Emile Daurignac, s'est rendue chez M. Léopold Sée, qui, dès qu'il eut connu le motif de la visite de Mme Humbert, lui a fait répondre qu'il avait le regret de ne pouvoir rien ajouter à sa déposition faite mardi au juge d'instruction.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Je vois avec une douleur amère que les calomnieuses inventions tombent en avalanches sur une mémoire au-dessus de tout soupçon. Je ne faillirai pas à l'honneur de la défendre.

M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, a publié que M. Gustave Humbert, garde des sceaux, au lendemain du krach de l'Union générale, aurait déposé chez un M. L. S., banquier connu, une somme de 500,000 fr. qu'il aurait retirée cinq ou six mois après !

Je mets au défi M. Arthur Meyer de me donner la preuve de ce qu'il a avancé. Je dépose aujourd'hui même une plainte en diffamation contre le *Gaulois* ; je veux que, par un jugement public, la mémoire de mon mari soit placée en dehors des attaques de la calomnie.

A M. L... S..., de produire devant les tribunaux le reçu qu'il doit tenir de M. Gustave Humbert en décharge de la somme qu'il prétend lui avoir rendue.

J'ajoute que mon mari, en mourant, n'a laissé aucune fortune et ne possédait que sa petite maison de Beauzelle, dont il fit l'acquisition il y a trente-cinq ans.

Recevez, monsieur, mes sincères salutations.

VEUVE HUMBERT.

Ajoutons que Mme veuve Humbert et sa fille, Mme Daurignac, se sont présentées hier au siège de la compagnie d'assurances la Nationale, propriétaire de l'immeuble situé 22, avenue de la Grande-Armée, dans lequel se trouve l'appartement qu'elles habitent et ont demandé la résiliation du bail.

On leur a répondu que, malgré le vif désir que l'on avait de leur être agréable, on ne pouvait accepter cette résiliation, qui n'aurait aucune valeur légale, le bail ayant été signé par M. Emile Daurignac.

L'instruction

Me Dumort et Me Parmentier, assistés, le premier, de son défenseur, Me Eugène Crém

commandant du 19e régiment; Olivier, membre secrétaire comité du contentieux et de la justice militaire au ministère de la guerre, maintenu; Vallier, lieutenants-colonels, les chefs d'escadron Vallier, secrétaire-adjoint, de la commission d'examen des inventions intéressant les armées, maintenu; Bon, sous-directeur à Versailles, maintenu; Levecque, chef d'état-major de l'artillerie de la place de Paris, maintenu; Herr, hors cadres, affecté à l'état-major 3e corps, classé au 22e régiment; Lebas, directeur de l'école d'artillerie du 4e corps, maintenu.

Génie. — Sont promus :

Colonel, le lieutenant-colonel Chevreau, directeur du génie à Oran, maintenu à son poste.

Lieutenants-colonels, les chefs de bataillon Fournier, à l'état-major de l'armée, maintenu; Anselet, chef du génie à Grenoble, maintenu à ce poste.

Infanterie coloniale. — Est promu :

Lieutenant-colonel, le chef de bataillon Virgitti, du 1er régiment, maintenu.

Artillerie coloniale. — Sont promus :

Colonels, les lieutenants-colonels Jacob, détaché au ministère de la marine; Sornein, sous-directeur du laboratoire central de la marine, maintenus.

Lieutenant-colonel, les chefs d'escadron Baudin, en service au Tonkin, classé au 1er régiment à Lorient; Le Bizot, en service en Cochinchine; Gautheron, en service au laboratoire central de la marine, maintenus.

Corps de santé. — Est promu :

Médecin principal de 2e classe, le médecin-major de 1re classe Hornus, à l'hôpital militaire de Bourges, maintenu.

Intendance. — Sont promus :

Sous-intendant de 1re classe, le sous-intendant de 2e classe Richard-Duplessis, à Reims.

Sous-intendants de 2e classe, les sous-intendants de 3e classe Bloch, à Compiègne; Deverre, directeur de l'usine de Billancourt; Adam, à Lorient, maintenus.

MUTATIONS

Le général de brigade Villien, membre du comité technique de l'artillerie, est nommé au commandement de l'École polytechnique.

Le général de brigade Sériot, commandant la 11e brigade d'infanterie, est nommé au commandement de l'artillerie du 5e corps d'armée à Orléans.

Le général de brigade Gouran, commandant la brigade de cavalerie du 7e corps d'armée, est nommé au commandement de la 21e brigade d'infanterie à Nancy.

Le général de brigade Andry, disponible, est nommé au commandement de l'artillerie du 16e corps d'armée à Castres.

Le colonel Aubin, du 86e d'infanterie, passe au 28e.

Le lieutenant-colonel d'artillerie Marais, directeur de l'école d'artillerie du 9e corps, est nommé directeur à Versailles; le lieutenant-colonel Morizot, sous-directeur à Toul, au commandement du 6e bataillon.

Le sous-intendant militaire de 1re classe Dupin, de Nimoges, passe à Paris.

Le commissaire principal de 1re classe Pinder est nommé chef des services administratifs à Toulon.

LÉGION D'HONNEUR. — Le *Journal officiel* publie, en outre, les tableaux de concours des officiers de réserve et de l'armée territoriale, pour officier et chevalier de la Légion d'honneur, ainsi que des réservistes ou territoriaux, hommes de troupe, pour la médaille militaire.

MARINE

Sont promus :

Vice-amiraux : les contre-amiraux Touchard et Caillard.

Contre-amiraux : les capitaines de vaisseau de Fauque de Jonquières, Germinet et Boué de Lapeyrère.

Capitaines de vaisseau : les capitaines de frégate Adigard et Poidloue.

Capitaines de frégate : les lieutenants de vaisseau Paillet et Fontaine.

Les vice-amiraux. — Le vice-amiral Touchard, qui atteindra cinquante-huit ans, le 14 juin prochain, compte près de huit années de grade de contre-amiral; il était le plus ancien du cadre.

Il commandait en 1885 le croiseur de 3e classe *Hugon*, dans la division du Tonkin; il était alors capitaine de frégate, puis comme capitaine de vaisseau il commanda le *Marengo*, bâtiment amiral de la division cuirassée du Nord, puis l'*Iphigénie*, croiseur-école des aspirants. Peu de temps après sa promotion comme contre-amiral, il fut appelé aux fonctions de sous-chef d'état-major général de la marine; en 1898, il prit le commandement d'une division de l'escadre du Nord et est actuellement au comité consultatif de la marine.

Le vice-amiral Caillard se signalait, il y a quelques mois à peine en menant à bien la délicate affaire de Mytilène; pendant le conflit franco-turc, il commandait la division de l'escadre de la Méditerranée qui fut chargée de saisir les douanes de l'île. C'est aux services rendus dans cette circonstance qu'il doit sa promotion, car il compte seulement trois ans et demi de grade.

L'amiral Caillard est âgé de cinquante-six ans; il a la réputation d'être un excellent marin, ce qu'il montra d'ailleurs dans les dernières manœuvres navales.

Promu capitaine de vaisseau en 1890, il commanda successivement le cuirassé *Vauban*, le croiseur *Nelly* et l'*Iphigénie*. Il était contre-amiral du 29 octobre 1898; peu de temps après, il prenait le commandement de la division des garde-côtes dans la Méditerranée et fut appelé, en juillet 1899, auprès de M. de Lanessan, comme chef d'état-major général. Il ne conserva ces fonctions que quelques mois et reprit, sur sa demande, du service à la mer; il acheva sa période de commandement dans l'escadre de la Méditerranée et a été nommé, au début de 1902, commandant de la marine en Algérie.

Les contre-amiraux. — Le contre-amiral de Fauque de Jonquières a cinquante-deux ans. Il commandait comme lieutenant de vaisseau la canonnière *Asmé* pendant la guerre du Tonkin. Il fut promu capitaine de vaisseau le 9 novembre 1892; l'année suivante il fut nommé au commandement de la marine en Corse; plus tard il commanda successivement le cuirassé garde-côtes *Amiral-Tréhouart* dans la division des gardes-côtes, et le cuirassé *Massena* dans l'escadre du Nord.

Le contre-amiral Germinet a deux fois accompli le voyage de Russie avec le chef de l'État; la première fois, en 1897, il commandait le *Pothuau*, sur lequel M. Félix Faure avait pris passage pour se rendre à Cronstadt, et sur lequel furent prononcés les toasts qui proclamèrent l'alliance franco-russe; la seconde fois, il était chef d'état-major de la division de la Baltique, force navale qui portait le pavillon de M. Loubet pour se rendre en Russie.

Le contre-amiral Germinet est né le 15 septembre 1846; capitaine de frégate en 1890, il commandait le *Wattignies*, quand il fut appelé à faire partie de la maison militaire du président de la République. Promu capitaine de vaisseau le 24 septembre 1895, il commanda le croiseur cuirassé *Pothuau*, puis fut appelé à commander la division du Pacifique; il était en congé lorsqu'il fut désigné pour les fonctions de chef d'état-major de la division de la Baltique.

Le contre-amiral Boué de Lapeyrère est le plus jeune des contre-amiraux; il a cinquante ans depuis le 15 janvier dernier, il aura tout juste six ans de grade de capitaine de vaisseau au moment où sa promotion prendra date. Capitaine de vaisseau du 10 juin 1896, il commanda le cuirassé *Hoche*, dans l'escadre du Nord, et, en 1898, il fut désigné comme capitaine de pavillon par le vice-amiral Fournier au moment où il prenait le commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée. Il est actuellement membre de la commission du grand outillage.

Commandements. — Le vice-amiral Gervais est nommé au commandement en chef de l'armée navale qui sera constituée pour les manœuvres de 1902.

Le vice-amiral de la Bonnière de Beaumont est nommé au commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée.

Le vice-amiral de Courthille est nommé au commandement en chef de la force navale de l'Atlantique.

Les contre-amiraux Servan, Gourdon et Pephau sont nommés chacun au commandement d'une division de cette force navale.

Ces quatre nominations sont faites en conformité du décret du mois d'avril dernier qui a réorganisé la force navale de l'Atlantique en réunissant l'escadre du Nord, la division de l'Atlantique et la division de Terre-Neuve et d'Islande. Les quatre officiers généraux nommés occupaient déjà des commandements dans ces escadre et divisions; il faut signaler toutefois que le contre-amiral Servan, qui commandait en chef la division de l'Atlantique, est maintenant placé sous les ordres du vice-amiral de Courthille.

Le vice-amiral Roustan est nommé commandant en chef, préfet maritime du 5e arrondissement à Toulon.

Le capitaine de vaisseau de Miniac est nommé directeur des défenses sous-marines à Lorient.

Enfin, sont nommés aux commandements suivants :

Du transport *Magellan* et de l'école professionnelle maritime de Bordeaux, le capitaine de vaisseau Alfred Poidloue.

Du contre-torpilleur *Lahire*, le capitaine de frégate Lahalle.

Du contre-torpilleur *Escopette*, le lieutenant de vaisseau de Champeaux à Boulaye; du contre-torpilleur *Epée*, le lieutenant de vaisseau Moulé; de l'aviso *Alouette*, le lieutenant de vaisseau Marney; de la chaloupe-canonnière *Jacquin*, le lieutenant de vaisseau Corlouer; du sous-marin *Gustave-Zédé*, le lieutenant de vaisseau Colin; du sous-marin *Gymnote*, le lieutenant de vaisseau Jolivet; d'un torpilleur de la défense mobile de Tunisie, le lieutenant de vaisseau Deloche; d'un torpilleur de la défense mobile de Toulon, le lieutenant de vaisseau Moissette; d'un torpilleur de la défense mobile de Rochefort, le lieutenant de vaisseau Juin.

— Le vice-amiral Regnault de Prémesnil est placé dans la 2e section du cadre de l'état-major général à compter du 6 août prochain.

Le contre-amiral Valéry est placé dans la 2e section du cadre de l'état-major général à compter du 3 juillet.

— Le commissaire en chef de 1re classe Rouchon-Mazerat est promu commissaire général.

— Le capitaine de frégate Bonnet est adjoint au capitaine de vaisseau Farret dans la surveillance des travaux d'achèvement du croiseur cuirassé *Sully*, à la Seyne.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Jeudi 29 mai. — Le maximum du nord de l'Ecosse aborde la Norvège (Kristiansund, 741 mm.); une dépression secondaire s'est formée sur le golfe de Gascogne (île d'Aix, 757 mm.). Une aire de pressions supérieures à 765 mm. s'étend de la Tunisie au sud de la Russie (Nicolaïef, 767 mm.).

Le vent est faible de l'ouest sur la Manche, du nord en Bretagne, du sud-est en Gascogne, de l'est en Provence.

Des pluies sont tombées dans le nord de l'Europe.

En France, des orages ont éclaté hier soir dans le Sud-Ouest.

La température s'est abaissée sur nos régions du Nord et de l'Ouest.

Ce matin le thermomètre marquait +6° à Haparanda, 15° à Paris, 20° à Alger et à Patras.

On notait : +11° au puy de Dôme, 4° au mont Ventoux, 1° au pic du Midi.

En France, des ondées orageuses sont probables sur toutes les régions, avec température moins élevée dans le Nord.

A Paris, hier, beau.

La température moyenne, 19°, a été supérieure de 3°8 à la normale (15°2).

Depuis hier midi, température maxima, +26°8, minima, 11°2.

Baromètre à sept heures du matin, 758 mm. 3; en hausse à midi.

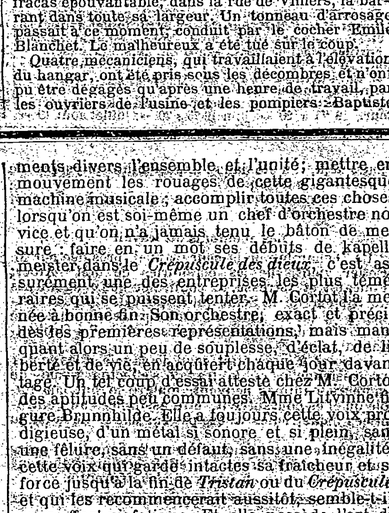

Parc Saint-Maur. — *Température du 28 mai 1902*

1 heure matin.	+11°1	1 heure soir.	+25°5
4 —	+9°9	4 —	+25°6
7 —	+16°9	7 —	+21°5
10 —	+23°6	10 —	+15°9

Situation particulière aux ports

La mer est belle généralement.

UN ÉCHAFAUDAGE QUI S'ÉCROULE. — A l'usine électrique du secteur des Champs-Elysées, qui est située sur le quai Michelet et rue de Villiers, à Levallois-Perret, on construit, en ce moment, plusieurs vastes hangars.

Hier après midi, vers cinq heures et demie, sept fermes métalliques, d'une portée de 30 mètres, hautes de plus de 20, se sont abattues, avec un fracas épouvantable, dans la rue de Villiers, la barrant dans toute sa largeur. Un tonneau d'arrosage passait à ce moment, conduit par le cocher Emile Blanchet. Le malheureux a été tué sur le coup.

Quatre mécaniciens, qui travaillaient à l'élévation du hangar, ont été pris sous les décombres et n'ont pu être dégagés qu'après une heure de travail, par les ouvriers de l'usine et les pompiers. Baptiste Sodor, âgé de vingt-sept ans, a eu tous les membres broyés; il a été transporté, dans un état désespéré, à l'hôpital Beaujon; Charles Monsir, cinquante-deux ans, et Prosper Caffard, trente ans, n'ont eu que des contusions; Paul Cerisier, trente-huit ans, a eu l'épaule et le bras droits écrasés.

Le parquet a ouvert une enquête pour rechercher à qui incombent les responsabilités de ce terrible accident.

LE CRIME DE BOIS-DE-COLOMBES. — Lourdais, l'assassin de Mme Bourgois, s'est constitué prisonnier, hier, au commissariat du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois. Il paraissait extrêmement fatigué; ses vêtements étaient couverts de poussière.

— Je suis accablé de fatigue, dit-il au commissaire de police, je n'ai pas d'argent. Je suis donc bien obligé de me laisser arrêter. Je regrette ce que j'ai fait.

Il raconta qu'après s'être sauvé de Bois-de-Colombes il avait passé la nuit aux Halles. Le jour venu, il était allé au Bois de Boulogne et il y avait passé la journée et sa seconde nuit, caché dans les fourrés avec des vagabonds.

Lourdais a été envoyé au Dépôt.

INCENDIE D'ENTREPOT. — Un incendie a détruit dans l'après-midi de mercredi, les entrepôts de vins fins de la maison Perdrizet et Cie, négociants à Dijon, rue des Roses. Des vins de tous les plus grands crus se répandirent dans la rue, roulant aux égouts, tachant de plaques rougeâtres les pantalons de treillis des pompiers et des soldats de piquet.

Et dans cette coulée de vin, il y avait des volnay, des musigny, des pommard, des corton, des romanée!

Les pertes sont estimées à 200,000 francs rien que pour les liquides; les bâtiments peuvent valoir une cinquantaine de mille francs.

INFORMATIONS DIVERSES

— M. Eugène Gallois, qui vient d'accomplir une mission officielle dans les Antilles françaises, à la Martinique, en Nouvelle-Calédonie et dans les établissements français de l'Océanie, expose, dans les bureaux de l'office colonial (du 28 mai au 10 juin), les dernières aquarelles, photographies et objets de collections qu'il a rapportés de son voyage.

Cette exposition est ouverte au public.

STATISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS

Le service de la statistique municipale a compté, pendant la vingt-unième semaine, 969 décès, au lieu de 1,020 pendant la précédente semaine et au lieu de la moyenne 966.

La fièvre typhoïde, 1 décès; la variole, 2; la rougeole, 23; la coqueluche, 9, et la scarlatine, 1, donnant des chiffres moyens.

La diphtérie a causé 23 décès, au lieu de 19 pendant la semaine précédente (la moyenne est 7). Le nombre des cas nouveaux est de 145, au lieu de 139 pendant la semaine précédente et de la moyenne 53.

Il y a eu 30 morts violentes, dont 15 suicides.

On a célébré à Paris 435 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,010 enfants vivants (523 garçons et 487 filles), dont 722 légitimes et 288 illégitimes. Parmi ces derniers, 47 ont été reconnus immédiatement.

TRIBUNAUX

Le procès Henry-Reinach. — Me de Saint-Auban, dans un plaidoyer particulièrement agressif contre M. Joseph Reinach, s'est attaché à établir que les faits dont la preuve est offerte sont des faits sur lesquels la lumière a été déjà faite de manière à montrer l'inanité des accusations qu'ils impliquent et qu'ils ne peuvent, à aucun degré être, par suite, considérés comme pertinents et admissibles.

Il a retracé ainsi, en substance, la vie privée du lieutenant-colonel Henry :

Plébéien sans fortune, il avait épousé une plébéienne sans autre fortune que cette noble énergie qui, parmi nous, la fit si grande.

Il dépensait 100,000 francs par an; avez-vous imprudemment avancé? La diffamation ne vous coûte pas cher! Henry habitait, 11, avenue Duquesne, un appartement de 1,100 francs! Voici le livre qui ménage : il se montait à 310 francs de dépenses par mois; pour le service, une bonne à 30 francs!

Il allait aux bains de mer! Qui reprochez-vous. Ah! il n'avait certes pas votre fortune, et il n'a pas été aux bains de mer. Voici encore le livre de dépenses : Mme Henry a été passer cinq jours à la mer avec son fils, auquel les médecins l'avait ordonné, et voici la facture de l'hôtel, qui se monte à 110 francs!

Il commandait l'industrie cycliste, dites-vous, en affirmant qu'il était un des gros associés de la maison Médinger! Or, le liquidateur de cette maison a affirmé n'avoir jamais connu son nom!

Vous avez toujours affirmé sans preuve, et, quand la victime, Mme Henry, criait et protestait, vous lui disiez : « Allez en cour d'assises! » Lorsqu'elle y allait, vous ne l'y suiviez pas.

Me de Saint-Auban terminera aujourd'hui.

Coup de rasoir criminel. — La cour d'assises vient de consacrer deux audiences aux débats d'une grave affaire : une femme Blaise-Dompmartin était accusée d'avoir tranché, d'un coup de rasoir, la gorge de son amant, M. Lemoult, avec lequel elle vivait maritalement à Boulogne. Elle affirmait que c'était Lemoult qui, étant ivre, s'était ouvert la gorge devant sa glace.

Le fait est qu'aussitôt après la mort du malheureux, l'accusée appela les voisins à son secours, puis, sans plus attendre, quitta le domicile de Lemoult et alla s'installer dans un hôtel garni où elle emportait toutes les valeurs de son amant, que celui-ci lui avait données, assure-t-elle.

Le docteur Socquet, médecin légiste, a examiné avec soin la blessure de Lemoult pour chercher à se rendre compte de la façon dont il avait pu être frappé. Il n'a pu dégager la vérité et a conclu pourtant à la probabilité de l'assassinat, tout en constatant que le suicide n'est pas impossible.

La plupart des témoins cités par l'accusation ont fourni de très mauvais renseignements sur la femme Blaise-Dompmartin, qui a été, après le réquisitoire de l'avocat général Pringué et la plaidoirie de Me Lévy-Alvarès, condamnée à 15 ans de travaux forcés.

Les congrégations. — Hier, est venu devant le tribunal correctionnel de Reims le procès intenté aux anciens pères jésuites, poursuivis pour infraction à la loi du 1er juillet 1901 sur les congrégations, en raison de ce qu'ils avaient dit la messe, prêché en public, confessé, professé et s'étaient réunis en communauté, malgré la dissolution de leur congrégation prononcée par la loi.

Les prévenus étaient les pères Emmanuel de Benoist, Louis-Ernest Haine, Armand-Alphonse Poirier, François-Henri Hémerich, Pierre-Joseph Dhalluin.

Le tribunal a remis à huitaine provisoire pour jugement.

D'autre part, le tribunal de Toulon a rendu hier son jugement dans le procès intenté aux anciens religieux salésiens qui dirigent l'orphelinat de la Navarre, et qui étaient poursuivis comme ayant contrevenu à la loi contre les associations et n'étant pas valablement sécularisés.

— Le jugement déclare en substance que les juges ne sont pas qualifiés pour apprécier la validité de la sécularisation des anciens religieux salésiens; c'est une affaire administrative regardant le Conseil d'État. La bonne foi des inculpés étant indéniable, le tribunal les acquitte.

NÉCROLOGIE

Le sergent Hoff

Le sergent Hoff, dont il a été tant parlé pendant le siège de Paris et qui était, depuis de longues années, gardien de l'Arc de Triomphe, est mort ce matin.

Le ministre de la guerre a envoyé une couronne et fait savoir qu'il prenait à sa charge les frais des obsèques. Il s'y fera représenter par un de ses officiers d'ordonnance; chaque bataillon, escadron ou batterie de la garnison y enverra un sous-officier.

Né près de Saverne, en 1836, Hoff était sergent au dépôt du 25e de ligne à Belle-Isle-en-Mer, lorsque éclata la guerre de 1870. Versé au 7e régiment de marche, il fit partie du 13e corps (général Vinoy) et rentra avec lui à Paris.

Aux avant-postes, devant Vincennes, il fut cité à l'ordre du jour à la suite de quelques hardis coups de main sur les lignes prussiennes.

Son nom devint populaire, ses actions d'éclat furent même quelque peu amplifiées par la presse, et le général d'Exea le décora à la fin d'octobre 1870. Fait prisonnier à Champigny, il sut dissimuler son identité aux Allemands et resta jusqu'à la fin de la guerre au camp de Grimpert, près de Cologne.

Puis il fut incorporé dans l'armée de Versailles et, lors de la prise de Paris, reçut une blessure devant une barricade de la rue de Lisbonne.

Aussitôt rétabli, il protesta auprès des journaux contre les bruits sensationnels qui, depuis sa disparition, à Champigny, l'avaient représenté comme un habile espion qui aurait joué ses chefs et ses camarades, en rapportant des trophées cédés par les Allemands et se vantant d'exploits imaginaires. Les journaux s'empressèrent de rétablir les faits; le sergent Hoff reconquit la sympathie des Parisiens et ne tarda pas à être nommé, comme on l'a vu plus haut, gardien de l'Arc de Triomphe.

A propos de la mort du sergent Hoff, le directeur du *Temps* a reçu la lettre suivante :

« Mon cher ami,

» Je reviens des funérailles de ce grand artiste épris de couleur et de lumière et, en suivant le convoi du pauvre Benjamin Constant, je me rappelais cet autre maître mort trop tôt et dont la perte fut un des deuils du siège de Paris, Henri Regnault.

» Le siège de Paris!... J'en évoquais, hier matin, dans un article du *Journal*, un des héros légendaires, le sergent Hoff, et une dépêche du président honoraire des anciens combattants de Champigny m'apprend aujourd'hui que le héros populaire de ces jours terribles est mort ce matin, dans son logis de la rue Montenotte.

Le sergent Hoff, gardien de l'Arc de Triomphe, allait prendre sa retraite. La destinée le frappe ayant ce chagrin : Je l'aimais depuis ces années de misère. Ne trouvez-vous pas, mon cher ami, qu'en donnant à ce soldat du siège, à ce fils d'Alsace, un témoignage officiel, on rendrait du même coup hommage à ceux qui ont combattu avec lui, à l'armée de la défense, à l'armée française incarnée dans un de ses plus humbles et plus fiers représentants : le soldat, le *sergent* — le sergent, le serre-file de la bataille et qui est comme le cœur du régiment dont le colonel est la tête?

» Je vous donne cette idée pour ce qu'elle vaut. De plus puissants que moi, je crois, doivent y avoir songé.

» A vous de tout cœur,

» JULES CLARETIE.

» 28 mai, midi. »

On nous prie d'annoncer la mort du docteur J. Falret, médecin honoraire de la Salpêtrière et médecin directeur de la maison de santé de Vanves.

Les obsèques auront lieu à Vanves, demain vendredi, à dix heures.

Nous apprenons la mort de M. Auguste Meulemans, directeur-fondateur de la *Revue diplomatique*, membre de la Société des gens de lettres, décédé hier à l'âge de soixante et onze ans.

THÉATRES

Ce soir :

Au théâtre du Palais-Royal, reprise de la *Cagnotte*, vaudeville en cinq actes, d'Eugène Labiche et A. Delacour.

Au théâtre Sarah-Bernhardt, à huit heures et demie, représentation de M. Ermete Novelli, *Papa Lebonnard*.

Au théâtre du Château-d'Eau, huitième représentation du *Crépuscule des dieux* (deuxième représentation de la série B).

— Le succès remporté par la matinée de *Pelléas et Mélisande* a décidé la direction de l'Opéra-Comique à en donner une seconde dimanche prochain.

— Au Gymnase, *Lucette*, la spirituelle comédie de M. Romain Coolus, n'aura plus que huit représentations. M. Franck a décidé de garder *Lucette* pour en faire une reprise au début de la saison prochaine.

— La direction de la Porte-Saint-Martin fait relâche à partir de ce soir pour répéter le *Courrier de Lyon*, qui sera repris après-demain samedi.

A l'occasion de cette reprise, le théâtre inaugurera un tarif d'été.

Prix des places : 5 fr., 4 fr., 3 fr., 1 fr., 50 centimes.

— Aux Capucines, ce soir et demain, deux dernières de l'*Agence Léa*, par suite du départ de Mlle Lyse Berty et de M. André Dubosc.

Samedi, irrévocablement, première du nouveau spectacle qui, corsé de *Chonchette* et du *Coup de Salomon*, s'annonce comme un grand succès.

— Matinées de dimanche prochain :

Français. — Les *Burgraves* et le Couronnement.

Opéra-Comique. — *Pelléas et Mélisande*.

Odéon. — *Second Ménage*.

Nouveautés, Porte-Saint-Martin, Châtelet, Athénée (dernière matinée), Folies-Dramatiques, Ambigu, théâtre Antoine, Cluny, Déjazet, mêmes spectacles que le soir.

Nouveau-Cirque, Folies-Bergère, Scala, Olympia, la Cigale. — Spectacles divers.

SPECTACLES DU JEUDI 29 MAI

Opéra. Relâche. — Vendredi, 8 h., les Barbares, la Korrigane.

Français. 8 h. 1/2. — Othello.

Opéra-Com. 8 h. 1/4. — Une aventure de la Guimard. — Le Barbier de Séville.

Odéon. 8 h. 1/2. — En musique. — Second Ménage.

Vaudeville. 8 h. 1/4. — Le Chat et le Chérubin. — Les Petites Jourdeuil.

Gymnase. 8 h. 1/2. — *Une arriviste*. — *Lucette*.

Variétés. 8 h. 1/2. — Le suis-je? — Deux Ecoles.

Th. Sarah-Bernhardt. 8 1/2. — Ermete Novelli. — Papa Lebonnard.

Porte-Saint-Martin. — Relâche.

Th. Antoine. 8 h. 3/4. — Lendemain de première. — Tiers État. — La Houle de sud.

Renaissance. 8 h. 1/2. — Simonne. — La Marchande de pommes. — Le Cœur a des raisons. — Daisy.

Châtelet. 8 h. 1/2. — Les Cinq Sous de Lavarède.

Gaîté. 8 h. 1/2. — Ordre de l'empereur!

Pal.-Royal. 8 h. 1/2. — Le Cartel. — La Cagnotte.

Ambigu. 8 h. 1/2. — Sans mère.

Nouveautés. 8 h. 1/2. — Nouveau Régime. — Louie.

Bouffes. 8 h. 1/4. — Ici en marie. — Claudine à Paris.

Athénée. 8 h. 1/2. — Le 222e Duval. — Mme Flirt.

Folies-Dram. 8 1/2. L'Hôtel Godet. Le Billet de logement.

Cluny. 8 1/2. Psychologie d'étudiants. Joies de la paternité.

Déjazet. 8. 1/2. L'Homme n'est pas parfait. Les Boulinard.

Mangin. Théâtre. 8 1/2. Miss! miss! Attractions diverses.

G.-Guignol. 9 h. — Maison hantée. La Fiolé. Résignation.

Fol.-Bergère. 8 h. 1/2. — Une revue aux Folies-Bergère.

Olympia. 8 1/2. Gran Via. Méaly, Bordo. 3 divertissements.

Capucines. 9 h. Débuts de Caroline Chonchette. Hre de joie.

Mathurins. 9 h. Cassive, Manuel, Barnett, S.-Max, Burguet.

Boîte et Trét. de Tabarin. 8 h. r. Pigalle. Tél. 267-92. Fursy.

Cas. de Paris. 8 1/2. — Les Pantins de Paris. — Kalythea.

Nouv.-Cirque. 8 h. 1/2. — La Fête de Saint-Cucufa.

Grands Magasins Dufayel. De 2 à 6 h. Attractions variées.

Cigale. 9 1/2. Tél. 407-50. L'Enfer, tout le monde descend!

Scala. Tél. 101-16. Deval, Guy on fils. Sulbac. Messalinette.

Photomania Lumière. 18, r. Clichy. De 2 1/2 à 6, et 8 1/2 à 11 h.

Mus. Grévin. Léon XIII. De Wet. Delarey. Les lumineux.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.

Tr Eiffel. De 10 h. m. à la nuit. Asc. compl., sem. 31, dim. 21.

SPECTACLES DU VENDREDI 30 MAI

Opéra. 8, les Barbares, la Korrigane. — Samedi, 8 h., Orsola, Coppélia.

Français. 8 h. 1/2. — La Petite Amie.

Opéra-Com. 8 h. 1/4. — La Troupe Jolicœur.

(Les autres spectacles comme jeudi)

LIBRAIRIE

PORTE A PORTE

Le charmant roman américain de Clara-Louise Burnham qui paraît chez les éditeurs Calmann-Lévy, traduit par Paul d'Ybardens, est un humoristique démenti à la légende qui fait de l'Amérique la terre classique du « flirt », car c'est l'histoire d'un mariage d'amour. C'est un fort joli tableau de la vie des jeunes filles dans le nouveau monde.

Faisant trêve un moment à ses études historiques, M. Ernest Daudet publie aujourd'hui à la librairie Ollendorff, sous ce titre : *Poste restante*, un roman greffé sur la vie moderne. Dès la première page, le lecteur sera conquis par l'étrangeté de l'aventure en laquelle le jette subitement l'auteur, et qui, du guichet de la poste, où elle commence, le conduit au dénouement à travers des événements d'une intense réalité. *Poste restante* va être le succès du jour grâce à ce qui distingue ce livre comme aussi grâce à la forme attrayante et artiste sous laquelle, par une heureuse innovation, les éditeurs ont voulu le présenter au public.

Un roman qui s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires à l'étranger, *Ben-Hur*, de chef-d'œuvre de Lewis Wallace, vient d'être traduit en français par R. d'Humières et J.-L. de Lanasz (traducteurs de *Kipling* et de *Quo vadis?*) et paraît aujourd'hui à la librairie Ch. Delagrave, sous couverture et avec illustrations d'Auguste Leroux (3 fr. 50).

(Voir aux annonces.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

DÉPLACEMENTS & VILLÉGIATURES

Voici que la saison renait
Où l'on s'enfuit vers les banlieues.
Les couples sous les voûtes bleues
Aux guinguettes demandent tous un « Dubonnet ».

C'est qu'en effet il est assez difficile dans les petites campagnes de trouver des consommations potables. Aussi le « Dubonnet » est-il très demandé aussi bien comme tonique que comme rafraîchissement dès les premières chaleurs.

Chemins de fer de l'Est

SAISON DES EAUX 1902

La Compagnie de l'Est mettra en marche quotidiennement **DU 1er JUIN AU 20 SEPTEMBRE INCLUS**, des trains express spécialement destinés au service des villes d'eaux et comprenant :

1° Des voitures de 1re et de 2e classe à couloir, circulant directement entre Paris et Mirecourt, en desservant **Martigny, Contrexéville et Vittel**;

2° Des voitures de 1re et de 2e classe à couloir, circulant directement entre Paris et **Bourbonne-les-Bains**;

3° Des voitures de 1re et de 2e classe à couloir, circulant directement entre Paris et **Plombières**. Les voyageurs pour **Luxeuil** ont une voiture directe dans le train spécial partant de Paris; cette voiture revient par un express de nuit. Les voyageurs pour **Bains** changent de train à Aillevillers;

4° Un wagon-restaurant circulant entre Paris et Chaumont et permettant aux voyageurs de déjeuner dans le train à l'aller et d'y dîner au retour.

Départ de Paris (gare de l'Est) à 10 h. 42 du matin; arrivée à destination (dans toutes les villes d'eaux) avant l'heure du dîner. Pour le retour, les départs auront lieu après l'heure du déjeuner et on arrivera à Paris à 8 h. 45 du soir.

Il est aussi rappelé que des billets d'aller et retour de famille, de 1re et de 2e classe, à prix très réduits, dont la durée de validité de 30 jours peut être prolongée, seront délivrés jusqu'au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau, pour les stations thermales désignées ci-dessus, ainsi que pour **Bussang, Gérardmer, Givet** et **Sermaize-les-Bains**, aux familles d'au moins trois personnes ayant place entière et voyageant ensemble sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) ainsi qu'aux serviteurs attachés à la famille.

Par exception, le billet pour les serviteurs pourra être de 3e classe.

Nota. — Pour tous autres renseignements, consulter le livret des voyages circulaires et excursions que la Compagnie des chemins de fer de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE du 22 au 29 mai 1902

Encaisse or	2.574.720.694	aug.	1.302.022
— argent	1.117.567.083	aug.	2.701.824
Portefeuille	505.669.545	aug.	98.719.844
Avances sur titres	429.916.529	dim.	9.319.711
Comptes courants part.	593.724.876	aug.	84.660.022
Compte c. du Trésor	139.354.690	aug.	24.976.295
Billets en circulation	4.084.392.110	aug.	4.022.875
Bénéfices bruts des escomptes et intérêts divers pour la semaine			329.879
Dépenses			437.111

Bénéfices nets provisoires des vingt-trois premières semaines du premier semestre des quatre dernières années, tels qu'ils ressortent de la situation hebdomadaire :

	Bénéfices	Cours corresp.
Année 1899	10.510.408	4.020
— 1900	15.450.620	4.110
— 1901	7.855.781	3.800
— 1902	5.729.568	3.750

Recettes des chemins de fer

Lyon	— 250.000	— 3.74	Algér.	— 10.000	— 6.17		
Est	— 69.000	— 2.04	Nord	— 51.000	— 1.63		
Orléans	+ 72.000	» »	Ouest	— 45.000	+ 0.80		
Midi	— 2.700	— 1.06	Etat	— 8.500	— » .97		

BULLETIN COMMERCIAL

DÉPÊCHES COMMERCIALES

La Villette, 29 mai. — Bestiaux. — Vente mauvaise sur toutes les sortes de bétail.

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrêmes 1re qté	2e qté	3e qté	viande nette	poids vif
Bœufs	1.227	1.039	» 72	» 58	» 44	» 41 à » 75	» 29 à » 43
Vaches	375	290	» 70	» 56	» 42	» 39 » » 73	» 27 » » 41
Taureaux	166	159	» 55	» 47	» 38	» 35 » » 58	» 24 » » 38
Veaux	1.056	1.588	1 »	» 86	» 70	» 65 » » 05	» 46 » » 74
Moutons	13.538	9.621	» 95	» 80	» 65	» 60 » » 94	» 44 » » 56
Porcs	4.767	4.767	» 73	» 70	» 67	» 65 » » 75	» 41 » » 55

Peaux de mouton selon laine : 1 50 à 3 50

Arrivages : 1,230 moutons et 45 veaux algériens

Ventes figurant dans les arrivages : 10 bœufs, 51 vaches, 3 taureaux, 5,132 moutons.

Entrées au sanatorium le 27 mai : 14,614 moutons algériens.

Reservé aux abattoirs, le 29 mai : 1,259 bœufs, 156 veaux, 4,419 moutons.

Entrées depuis le dernier marché : 954 bœufs, 1,106 veaux, 9,392 moutons, 447 porcs.

Bourse de commerce (Halle au blé). — 28 mai

L'assistance est modérée et les affaires sont calmes, avec peu d'offres. Cours soutenus. On tenait les blés du marché de Paris, par touches de 1,250 quintaux, 21 50 et 21 75, lots de 100 quintaux en sus 15 et 25 centimes.

La culture tenait ses blés, gares départ : de la Bretagne, 20 25 à 20 50; de l'Oise, 20 50 à 20 80; de l'Est, 21 25 à 21 60; du Nord, 21 60 à 22; du rayon de Paris, 21 50 à 21 75.

En résumé, on cotait : blés roux de choix 21 75 à 22, bonne qualité 21 50 à 21 75, ordinaires 21 25 à 21 50, bigarrés 21 75 à 22, blancs 22 à 22 25, rendus gare Paris.

En dernière heure, les blés de l'Oise sont tenus 21 10 à 21 15 Paris, les blancs de 21 40 à 21 50, acheteurs de 0 05 à 0 10 en moins, il est fait des blés du marché de Paris à 21 70.

Les autres céréales sont cotées comme suit :

Seigles, 14 50. — Orges brasserie, 17 50 à 18 fr.; dito mouture, 16 50 à 17